

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20220331-D51-0322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 1^{er} avril 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} adjoint, ayant reçu délégation, à cet effet, par arrêté du Maire en date du 30 mars 2022 (n°AG/5.4/115/2022).

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusées :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,	qui donne pouvoir à M. Pascal SZALEK, excepté pour les comptes administratifs auxquels, en sa qualité d'ordonnateur, elle ne peut prendre part au vote (Délibérations n° D.33/03.22, D.43/03.22 et D.47/03.22)
Mme Chantal BEAUDOIN	qui donne pouvoir à M. Yves GIMAY
Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à M. Johan GONZALEZ

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.51/03.22

Objet :

Personnel Ville

Tableau des effectifs 2022 - Modifications

Délibération n°: D.51/03.22

**Objet : Personnel Ville
Tableau des effectifs 2022 - Modifications**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient, par conséquent, au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les effectifs de la collectivité sont, par ailleurs, amenés à évoluer en fonction des diverses orientations d'organisation de service et de l'évolution de la carrière des agents de la collectivité.

Le tableau des effectifs suit donc les évolutions structurelles de la collectivité et est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif.

Par ailleurs, si les emplois inscrits au tableau des effectifs ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, ils pourront être occupés par un agent contractuel en application des articles L332-8 à L332-12 du Code Général de la Fonction Publique qui autorisent le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Dans cette hypothèse, une attention particulière sera portée aux diplômes, qualifications et l'expérience professionnelle du candidat.

La durée de l'engagement sera fixée à 3 ans maximum, renouvelable de manière expresse, pour une durée totale maximum de 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, et en cas de reconduction, le contrat de l'agent se poursuivra pour une durée indéterminée.

Les emplois vacants feront donc l'objet d'une publicité de vacance.

Il appartient au Conseil Municipal de modifier par délibération le tableau des effectifs du personnel 2022.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 à L332-12,

Considérant les avancements de grade pour l'année 2022,

Considérant qu'il convient de supprimer le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe par suite du recrutement d'un éducateur de jeunes enfants (*délibération n°D.24/02.22 du Conseil Municipal du 24 février 2022*),

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir les postes vacants,

Délibération n°: D.51/03.22
Objet : Personnel Ville
Tableau des effectifs 2022 - Modifications

Considérant la nécessité de créer de nouveaux postes,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 3 mars 2022 relatif aux suppressions de postes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal 2022 comme indiqué ci-après,
- d'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans les conditions définies lorsqu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur les emplois présentés ci-dessous,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au chapitre budgétaire 012 "Charges de personnel et frais assimilés" au budget Ville 2022.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (M. PHILIPPE LEROUX, MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK
WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET,
MME DJEMAÏA TAKARLI, ELUS DE L'OPPOSITION).

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,*



Kamel BELGHACHEM.

Délibération n°: D.51/03.22

**Objet : Personnel Ville
Tableau des effectifs 2022 - Modifications**

Budget Ville 2022

♦ Avancement de grade 2022

Dans la cadre des avancements de grade 2022, il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant et en créant les postes concernés selon le schéma suivant.
Ces modifications interviendront tout au long de l'année en fonction de la date effective de l'agent dans son nouveau grade.

GRADE	A supprimer	A créer
Adjoint Technique Territorial	9 postes à temps complet 2 postes à 0.85 2 postes à 0.71 1 poste à 0.82	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe		9 postes à temps complet 2 postes à 0.85 2 postes à 0.71 1 poste à 0.82
Adjoint Territorial d'Animation	3 postes à temps complet	
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe		3 postes à temps complet
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	2 postes à temps complet	
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe		2 postes à temps complet
Attaché	1 poste à temps complet	
Attaché Principal		1 poste à temps complet
Educateur Territorial de Jeunes Enfants	2 postes à temps complet	
Educateur Territorial de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle		2 postes à temps complet

Délibération n°: D.51/03.22

**Objet : Personnel Ville
Tableau des effectifs 2022 - Modifications**

♦ Suppression de poste

GRADE	A Supprimer	Remarque
Auxiliaire de Puériculture principal de 1 ^{ère} classe – Auxiliaire de puériculture de classe supérieure depuis le 1 ^{er} janvier 2022	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet d'Edicateur Jeunes Enfants a été créé au CM du 24/02/2022 pour répondre aux nécessités de nouvelles réglementations d'encadrement

Vacances de poste

Par ailleurs, les emplois ci-dessous sont actuellement vacants au tableau des effectifs et ont fait ou vont faire l'objet d'une publicité de vacance :

Emploi ou Grade	Taux emploi	Vacant	Motif
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	Fin de contrat
Technicien	100%	1	Fin de contrat
Auxiliaire de puériculture de classe normale	100%	1	Fin de contrat
Animateur	100%	1	Fin de contrat

♦ Création de poste

Emploi ou Grade	Taux emploi	A créer	Motif
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	Recrutement sur nouveau grade (agent contractuel précédemment sur grade adjoint technique)
Adjoint administratif	100%	2	Changement de filière agent du guichet unique